PROCÈS-VERBAL

DU 5 AOÛT 2022

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Réjean Blanchette, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent, conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

2 personnes assistent à la séance.

22-133 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2022
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 juillet 2022
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
7.1 Adoption du projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis
8. Travaux publics-Transports
8.1 Autorisation de paiement à Jalbert et Pelletier inc**.**
8.2 Autorisation de paiement As du Camion 2000
8.3 Demande à la MRC de La Mitis pour augmentation des fonds dédiés à l'entretien des chemins sur le territoire public
9. Hygiène du milieu

Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Autorisation de passage sur la voie publique

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Autorisation de demande d'aides financières pour l'installation de bornes de recharges

12. Dossiers des Élus

13. Varia

13.1 Demande d'une date de travail pour le règlement sur l'ouverture des chemins.

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-134 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

La Société Alzheimer : remercie la municipalité pour son don qui a permis d'atteindre les objectifs de financement.

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire</u>

Il n'y a pas de rapport du maire car le maire n'était pas présent.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-135 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 5 août 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 5 août 2022 au montant de 113 767.01$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-136 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 JUILLET 2022</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

22-137 **7.1- ADOPTION DU PROJET DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE REVISE 2022-2027 DE LA MRC DE LA MITIS**

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 (le « Schéma révisé 2022-2027 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation ;

ATTENDU QUE le projet du Schéma révisé 2022-2027 a été

présenté à la Commission de sécurité publique et que celle-ci s'en est déclarée satisfaite ;

ATTENDU QUE la MRC de La Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire ;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2022-2027 de la MRC La Mitis;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 19 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins,

QUE le conseil municipal de municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

22-138

8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT À JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier possède plusieurs kilomètres de voies rurales non pavées;

ATTENDU QUE les voies et chemins nécessitent un entretien de nivellement de deux à trois fois par année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise le paiement de la facture 27800 à Jalbert et Pelletier inc. au montant de 33 105.86$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte 02-32000-521 (Entretien des chemins)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-139 **8.2 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT À L'AS DU CAMION 2000</u>**

ATTENDU QUE lors de l'inspection du camion Inter 5600I plusieurs points de non-conformité sont apparus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise le paiement de la facture 98786 à L'As du Camion 2000 inc. au montant de 13 523.91$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte 02-33000-525 (Entretien des camions à neige)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-140 **8.3 <u>DEMANDE À LA MRC DE LA MITIS POUR AUGMENTATION DES FONDS DÉDIÉS À L'ENTRETIEN DES CHEMINS SUR LE TERRITOIRE PUBLIC</u>**

ATTENDU QUE les TNO possèdent un budget pour l'entretien des chemins qui passent sur le territoire public;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier entretient de ces chemins sur les terres publiques;

ATTENDU QUE le budget actuel des TNO pour l'entretien de ces chemins n'est pas actualisé en fonction des importantes hausses des prix à la consommation,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier demande à la MRC de La Mitis une hausse de la compensation accordée pour l'entretien des chemins sur le territoire public dont la municipalité a la charge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22-141 **10.1 AUTORISATION DE PASSAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

ATTENDU QUE l'entreprise Domaine Lechasseur inc. a besoin de faire passer des tuyaux à deux endroits dans le Rang 9 Est;

ATTENDU QUE cette entreprise a effectué une demande en bonne et due forme à la municipalité avant les travaux;

ATTENDU QUE ces travaux ne nécessitent pas d'autorisation de la part de l'inspecteur en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise l'entreprise Domaine Lechasseur inc. à passer des tuyaux à deux endroits dans le Rang 9 Est;

QUE lors des travaux, un membre de la municipalité soit présent;

QUE les travaux ne se fassent pas avant la signature d'une entente de droit de passage entre les deux parties;

QUE monsieur Robert Lyman directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-142 **11.1- AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES**

ATTENDU QUE les programmes « 4 500 bornes » d'Hydro-Québec et le programme de Propulsion Québec offrent des aides financières pour l'implantation de bornes de recharge pour les voitures électriques;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Municipalité de Saint-Charles-Garnier effectue des demandes auprès de ces deux programmes;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier mandate monsieur Robert Lyman directeur général à effectuer des demandes financières auprès des programmes « 4 500 bornes » d'Hydro-

Québec et le programme de Propulsion Québec;

QUE la Municipalité autorise monsieur Lyman à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier les demandes d'aides financières auprès de ces deux programmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

13.1 <u>DEMANDE D'UNE DATE DE TRAVAIL POUR LE RÈGLEMENT SUR L'OUVERTURE DES CHEMINS</u>

M. Réjean Blanchette a fait la demande d'avoir une date déterminé pour travailler le règlement sur l'ouverture des chemins en hiver. Cette date sera décidée lors du caucus du 5 septembre.

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

22-143 **16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Réjean Blanchette de la lever de l'assemblée à 19h22

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier